DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 009-200066223-20241003-DE_2024_68-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 3 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 23/09/2024
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 3
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 3

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BALONDRADE Marie-José (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), BUFFA Roger (Durfort), Nathalie MILHORAT (Le Fossat), TEXIER Lionel (Lanoux),

ETAIENT EXCUSES: ARNAUD François (Le Fossat), LLUIS Claude, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MALBREIL Agnès (St Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

PROCURATIONS: ARNAUD François à COUSTURE Eliane, LLUIS Claude à GRANDET Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2024-68 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Signature avenant n° 10 avec la Fédération Léo Lagrange Sud Ouest

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que comme le prévoit la clause de revoyure de l'article 3 du contrat relatif à la délégation de service public signé avec la Fédération Léo Lagrange Sud Ouest, en cas de départ ou de mise à la retraite d'un membre du personnel concerné par l'exploitation du service, la communauté de communes s'engage à indemniser le délégataire à hauteur de l'indemnité de départ que celui-ci a versé au retraité auquel s'ajoutent les charges patronales.

Il précise que le montant de cette indemnité et des charges patronales afférentes représente la somme de 18 876,06 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n° 10 au contrat de la délégation de service public afin de valider le paiement de ces indemnités d'un montant de 18 876,06 € au compte de la Fédération Léo Lagrange Sud Ouest.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

- approuve le contenu de l'avenant n° 10 présenté

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 10 au contrat de la délégation de service public afin de payer les indemnités de départ à la retraite d'un montant de 18 876,06 € € au compte de la Fédération Léo Lagrange Sud Ouest.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude